Paris, le 25 août 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'organisation de l'année de stagiaire des professeurs des écoles.

A quelques jours de la rentrée, il apparaît que les modalités définies par la circulaire du 31 mars 2011 cadrant l'organisation de l'année de stagiaire sont loin d'être appliquées dans tous les départements.

Vingt-sept départements (Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Vendée...) ne proposent pas « la mise en place d'un binôme remplaçant-stagiaire ; particulièrement la première semaine » comme vous l'aviez demandé. Dans ces départements, les stagiaires ne débuteront pas l'année auprès de leur tuteur. Ils sont en effet placés directement en classe, seuls, dès la rentrée.

De même, quinze départements (Loire, Savoie, Paris, Hauts de Seine...) ne proposent pas le tiers temps de formation réglementaire soit l'équivalent de 12 semaines. Les stagiaires ne devraient bénéficier que de 6 à 9 semaines de formation.

Ces situations sont préoccupantes. Elles risquent de mettre encore davantage en difficulté des enseignants débutants qui jugent déjà leur préparation au métier très insuffisante. Beaucoup d'entre eux n'ont bénéficié au maximum que de 4 semaines de stage lors de leur année de Master. Ils n'ont donc pas pu appréhender et se préparer aux différents niveaux de classe. Par exemple, certains n'ont effectué qu'un stage en CE1 et débuteront l'année avec une classe de maternelle.

Monsieur le Ministre, il est inconcevable que les modalités actuelles de formation des stagiaires déjà largement insatisfaisantes tant dans leurs contenus que dans leur durée ne soient pas respectées. Tous les stagiaires doivent bénéficier d'un accompagnement lors des premières semaines et au minimum du tiers temps de formation. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès des Inspecteurs d'académie et des Recteurs afin que les dispositifs de formation sur lesquels vous vous êtes engagés dans la circulaire se mettent concrètement en oeuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SIHR

SNUIPP-FSU – 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.
Tél : 01 44 08 69 30. Fax : 01 44 08 69 40. WWW.snuipp.fr